Bilan ACV des biocarburants

13 avril 2010

Une étude sur les analyses de cycle de vie des biocarburants de première génération [http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23698 – ce lien n'est plus valide] vient d'être remise aux ministères du développement durable et de l'agriculture, à l'Ademe et à FranceAgriMer. Réalisée par BioIs sous l'égide d'un comité technique associant les professionnels des filières agricoles et industrielles ainsi que des associations environnementales, elle présente une situation contrastée selon les types de biocarburants.

Les biodiesels et les bioéthanols incorporés directement permettent de réduire fortement la consommation d'énergie non renouvelable par rapport aux carburants fossiles :

– entre 65 et 80% pour les biodiesels issus d'oléagineux,

– autour de 80% pour les biodiesels issus de déchets (huiles alimentaires usagées, graisses animales),

– entre 50 et 85% pour les éthanols incorporés directement dans l'essence,

– entre 30 et 55% pour les éthanols incorporés sous forme d'ETBE

Sur ces bases, l'utilisation actuelle de biocarburants en France permet de remplacer chaque année l'utilisation de 2 400 000 tep.

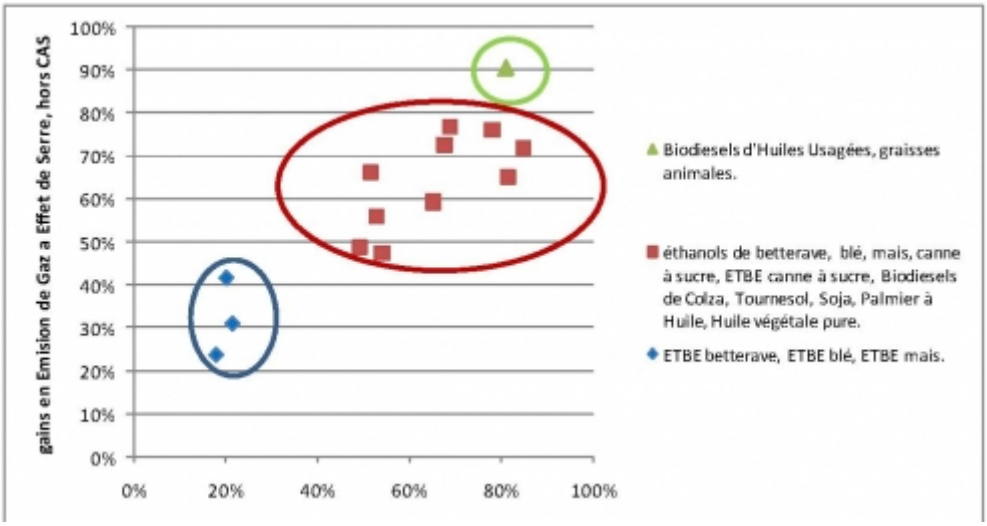
Concernant les émissions de gaz à effet de serre, les réductions sont de l'ordre de :

– entre 60 et moins de 80% pour les biodiesels issus d'oléagineux,

– autour de 90% pour les biodiesels issus de déchets

– entre 50% et légèrement plus de 70% pour les éthanols incorporés directement dans l'essence, –

– entre 25 et moins de 50% pour les éthanols incorporés sous forme d'ETBE.



L’étude souligne cependant l’impact des « changements d’affectations des sols » qui peut être discriminant. Ainsi, lorsque le développement de cultures utilisées pour la production de biocarburants aboutit, directement ou indirectement, à la disparition de prairies, de zones humides, ou de forêts primaires, le bilan de gaz à effet de serre des biocarburants peut s’avérer négatif. L’étude préconise des travaux complémentaires afin de définir la méthodologie adéquate.